

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 25 novembre 2021
Convocation faite
Le 10 novembre 2021

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 17 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, et le mercredi dix-sept novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Paul-Edouard LETISSIER, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Xavier POLLET (représentant M. Sébastien PAULET), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, MM. Jean GUION, Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, M^{me} Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : MM. Fabien PRIGNON (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Pascal GILLAUD (pouvoir à M^{me} Jennifer PECHEUX), Eric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Gérard DELATTE), MM. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M^{me} Frédérique CHABOT), Dominique HAMAIDE (pouvoir à M. Robert ITUCCI), Eric VISCARDY (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Jean-Claude GRAVIER (pouvoir à M^{me} Dominique FLORES), Sébastien PAULET (représenté par M. Xavier POLLET), M^{mes} Evelynne LAHAYE (pouvoir à M. Jean GUION), Lisbeth DE BARROS, MM. Jean-Pol DEVRESSE (pouvoir à M^{me} Sandrine GUMEZ), Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angeline COURTOIS).

M^{me} Dominique FLORES, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET :

**2021-11-219 Complément à la réorganisation du service Tourisme :
retour sur la délibération n° 2021-09-187 du
14 septembre 2021**

Vu sa délibération n° 2021-09-187 du 14 septembre 2021, approuvant le projet de convention d'objectifs avec l'OTC 2021-2024, et le mouvement de personnel communautaire associé,

Considérant qu'afin d'améliorer les synergies entre le service tourisme et l'Office de Tourisme Communautaire, le Président de l'Office de Tourisme a proposé d'installer le personnel communautaire du service tourisme dans les locaux de l'OTC,

Considérant que cette modification d'affectation n'a aucune conséquence statutaire pour ces agents,

Considérant que le Directeur de l'OTC sera mis à disposition de la Communauté pour une quotité de travail de 20 % de son temps de travail afin de disposer d'un pouvoir hiérarchique sur ces agents,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, du Comité Technique, réuni le 16 novembre 2020,

Entendu M. Fabien BONFILS demander au Président s'il n'est pas plus judicieux de transférer la compétence tourisme à l'OTC,

Entendu le Président lui répondre que la compétence Tourisme doit rester dans les compétences exclusives de la Communauté notamment pour recevoir les subventions sur les différents projets touristiques, et poursuivre en rappelant que les missions de l'OTC et les missions du service tourisme sont complètement différentes, mais complémentaires,

Entendu M. Fabien BONFILS interroger le Président sur les modalités de calcul de la quotité de travail du directeur de l'OTC mis à disposition de la Communauté,

Entendu le Président lui répondre que la quotité de travail du directeur de l'OTC mis à disposition de la Communauté sera de 20 % essentiellement pour assurer un contrôle hiérarchique sur les agents du service tourisme et pour assurer des tâches de management,

Entendu M. Robert ITUCCI demander au Président si ces agents bénéficieront de dédommagements financiers au titre du changement de lieu de travail et si ces agents ont donné leurs accords pour s'installer dans les locaux de l'OTC,

Entendu le Président rappeler que cette modification du service tourisme s'est faite dans le respect de la procédure afférente à cette réorganisation de service,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à majorité :
contre : M. Claude WALLENDORFF (par pouvoir à M^{me} Frédérique CHABOT)

- * **décide** de déplacer le personnel du service Tourisme dans les locaux de l'Office de Tourisme Communautaire,
- * **approuve** la mise à disposition du directeur de l'Office de Tourisme à la Communauté pour une quotité de travail de 20 % de son temps de travail,
- * **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tout document nécessaire à la concrétisation de ces décisions.

M. Pascal GILLAUX, ne participe, ni au débat, ni au vote (par pouvoir à M^{me} Jennifer PECHEUX).

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

